

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 03 MARS 2026



L'an deux mil vingt-six, le trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur LECAT, Maire.

Présents : Monsieur Lecat ; Messieurs Breffel, Littière, Caron, Halleur, Wallet

Mesdames Perdrieau, Ferro, Gardinier, Huon

Absents excusés : Madame Beucher, Messieurs Braule

Absents excusés et représentés : Madame Berte ayant donné procuration à Monsieur Littière

Monsieur Caron a été nommé secrétaire.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 2026 A CHACUNE DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Foncier bâti : 43 % - Foncier non bâti : 65.17 % Taxe d'habitation : 7.76 %

Les taux restent identiques à 2025.

Voté à l'unanimité.

### **INDEMNITE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité complémentaire pour élections à la secrétaire de Mairie.

### **PROPOSITION DE SPECTACLES - TITUS**

Deux spectacles ont été proposés par TITUS.

Le premier, pour le jeune public (à partir de 6 ans), s'intitule « comment mémé est montée au ciel et autres rêveries ». Visité par le jury des Molières lors de tournées dans les théâtres et scènes nationales et joué plus de 600 fois sur tout le territoire national. Titus raconte avec humour et poésie des histoires originales qui confrontent des enfants au monde fascinant et angoissant du rêve. Ce voyage au cœur de la nuit mêle situations quotidiennes et fantastiques et illustre la frontière trouble et incertaine entre rêve et réalité.

Le second, à partir de 12 ans, s'intitule « Les dangers de la lecture ». C'est une conférence décalée qui joue à présenter les « dangers » de la lecture pour laisser deviner, en creux, ses vertus.

Coût : 1 250 €

### **SACEM/SPRE**

Le Conseil Municipal décide de régler la facture de la SACEM/SPRE pour un montant de 205.21 € pour l'année 2026.

### **TITULARISATION KEVIN DUBUS**

Le Conseil Municipal est favorable, à l'unanimité, à la titularisation de Monsieur Kevin DUBUS suite à sa stagiairisation car il donne entière satisfaction.

### **BUDGETS**

Le maire expose la situation financière de la commune en dressant un bilan.

### **DEMOUSELLE**

Un devis a été envoyé pour l'entretien de l'éclairage public pour un montant de 4 043.66 € TTC.

## **ATELIER DE MARIONNETTES**

Un devis nous est parvenu pour effectuer un stage de marionnettes avec une classe de l'Ecole de Rethondes. Création de marionnettes plus initiation à la manipulation et création de spectacle.

Aucune suite ne sera donnée car qu'une classe sur les 3 est concernée. De plus le montant est de 1 440 € pour 16h (à raison de 4h par jour sauf le mercredi).

## **FEDERATION DE L'OISE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

La Fédération a présenté en 2024 un projet de restauration d'une annexe hydraulique afin de créer une frayère ésocicole.

Une convention a été proposée. Après divers échanges et une réunion sur place, il avait été convenu de ne pas donner suite à ce projet lors du dernier conseil municipal de janvier 2026.

Suite à notre refus, un courrier nous a été envoyé le 13/02/2026 pour une demande de rendez-vous afin de trouver un accord. Le Conseil Municipal maintient sa position sur le refus du projet.

Fait à Rethondes, le 04 mars 2026

Le Maire,